

ADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
 Lausanne
 3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :
 Suisse, 3 fr. par an ; autres
 pays, 5 fr. par an.
 10 centimes le numéro.

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
 et pour l'organisation de son progrès »

Les membres de la Ligue pour la défense de l'Humanité fixent de leur propre gré le montant de leur cotisation.

Compte de chèques postaux : III. 496.

Envoi gratuit des statuts de la Ligue et de numéros spécimens de tous ses organes. S'adresser au secrétariat, Lausanne, 3 Jumelles.

Comité suisse de la Ligue : D^r Auguste FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseillers nationaux ; A. SUTER, président du Conseil communal de Lausanne ; D^r TSCHUMI, D^r MOSER, conseillers d'Etat, Berne ; D^r R. BRODA ; A. SESSLER (Berne), D^r A. HUBER (Bâle), anciens présidents de tribunaux ; D^r A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, seigneur à l'Université de Zurich ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société vaudoise de la paix ; E. PEYTRÉQUIN, président du conseil d'administration du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. HODLER, directeur du journal « Esperanto », Genève, etc.

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIARI, procureur-général honoraire, Côme ; W. FÖRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; Dr. N. af URSIN, ancien vice-président de la Diète finlandaise ; Sir Robert STOUT, ancien premier ministre de la Nouvelle-Zélande, etc.

Président de la Ligue : D^r R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Le mouvement des idées

Un Congrès des Nationalités

Il a été fondé à Paris, en 1912, une Union des Nationalités, destinée à réunir les faibles forces des Nationalités opprimées et à opposer ainsi un puissant *ensemble* aux oppresseurs. M. Painlevé, actuellement ministre de l'Instruction publique, préside cette Association, qui pourtant, récemment, a transféré son siège de Paris à Lausanne, pour pouvoir s'adonner à la défense de *toutes* les Nationalités, y compris celles qui souffrent dans les empires avec lesquels la France est liée par la guerre commune.

Cette Union a tenu à Lausanne, du 27 au 29 juin, son troisième congrès, qui a fait ressortir le grand nombre des Nationalités privées de leur bien le plus sacré, de la liberté. Le président était un Belge, qui a évoqué à maintes reprises le martyre de son pays, luttant pour la défense du droit des gens, et qui a fait vibrer à l'unisson les cœurs de tous les assistants. La France aussi, et sa défense du principe des Nationalités, a été mise en lumière, mais il a paru néanmoins à l'observateur impartial que si les pays de l'Entente voulaient réellement se conformer à l'idéal qu'ils ont érigé en but de guerre, ils ne devraient point se borner à la libération des Nationalités opprimées par leurs adversaires, mais songer aussi un tant soit peu aux Finlandais et aux Polonais, aux Lithuaniens et aux Ukrainiens, aux Lettons et aux Blancs-Russiens, aux Circassiens et aux Géorgiens, dont les délégations ont paru l'une après l'autre solennellement à la barre du Congrès pour dénoncer l'oppression et les exactions de la bureaucratie russe, pour implorer l'aide fraternelle des Nations libérales de l'occident.

Le décor était d'ailleurs parfois assez pittoresque. Faisant suite à un beau discours d'un député polonais à la Douma russe, qui s'écria, au nom de son peuple et parlant de l'empire russe : « Nous n'y rentrerons pas, nous demandons la restitution de notre indépendance complète et entière », un chef des Kirghises, Safa Ahmedoff, conta les malheurs de son peuple chassé de ses terres natales par le colon russe ; un petit-fils du chef des guerres de liberté du Caucase implora l'assistance de ne pas marchander son intérêt pour le désir d'émancipation de son peuple, vaincu après une longue et héroïque résistance.

L'absence de délégués tchèques et serbes a été regrettée d'une manière unanime ; mais un Suisse au cœur généreux, M. de Meuron, de Genève, a évoqué les souffrances des premiers... M. Otlet, Belge, a exprimé l'espoir de tous les assistants, à quels pays qu'ils appartiennent, que tous les gouvernements, sans exception, n'abuseraient point des droits de la force vis-à-vis des martyrs du droit des Nationalités, vis-à-vis des « héros de demain », qui se trouvent actuellement entre leurs mains. L'om-

bre des prisons dans lesquelles Pearce, du gouvernement provisoire d'Irlande, passa ses dernières heures, dans lesquelles Karl Kramarz attend le verdict final de vie ou de mort, plana sur la salle.

Le Congrès a été riche en épisodes touchants, riche aussi en évocations d'un passé millénaire, passé qui englobe encore l'heure actuelle remplie des horreurs d'innombrables luttes fratricides... Mais on a songé aussi à l'avenir. On ne s'est pas contenté de glorifier l'instinct de liberté des peuples opprimés, on a recherché des voies et moyens pour permettre le travail solidaire de toutes les Nations..

Le problème, en effet, est beaucoup plus complexe que ne le pensent beaucoup de personnes, y compris même une partie des délégués du Congrès, absorbés entièrement par leurs propres souffrances et ne pouvant pas regarder au delà vers des horizons plus larges.

Si on reconstituait l'indépendance de toutes les Nationalités englobées actuellement dans des empires puissants : Si les Circassiens et les habitants de Bokhara, la Lithuanie et le pays des Tartares, les Tchèques et les Ukrainiens, l'Égypte et la Tunisie, si toutes les autres vingt-trois Nationalités représentées au Congrès redevaient indépendantes et libres, l'humanité serait éparpillée et l'évolution de plusieurs siècles vers de grands pays permettant la division du travail économique et établissant des institutions juridiques à vaste rayon d'action, serait effacée. Tous ceux qui ont à cœur le progrès général du genre humain ne peuvent accepter les revendications de liberté des petites Nationalités qu'à la condition expresse qu'il ne s'agisse point de *souverainetés absolues* d'après les exemples du passé. Nous demandons qu'une *Fédération de l'humanité* se superpose à tous les organismes nationaux, qu'elle protège les faibles par ses institutions juridiques, qu'elle garantisse la paix entre tous les États, qu'elle pourvoie au règlement commun des intérêts solidaires.

L'Union des Nationalités a été très bien inspirée en appelant à la présidence du Congrès le pacifiste éminent qu'est M. Paul Otlet et en votant sous sa sage inspiration des résolutions nettement pacifistes et internationalistes qui complètent les aspirations légitimes des petites Nationalités — chères à tous les siècles du passé — par les principes de l'internationalisme moderne.

Cette évolution des nationalismes vers la formule internationale qui, seule, peut permettre leur épanouissement plein et entier, nous paraît même être la vraie signification historique du Congrès et nous nous empressons de publier l'exposé du droit des Nationalités qu'il vient d'adopter.

Droits des Nationalités

I. Droits des individus

Nul ne peut être inquiété pour ses origines, sa langue ou sa religion, ne subir de ce chef un traitement intolérant, discourtois ou irrespectueux. Tout homme, en quelque lieu qu'il soit, a droit à l'égalité civile, à la liberté de conscience et de culte et au libre usage de sa langue.

La bonne entente et le respect des droits s'étendent indif-

féremment aux Européens (Aryens, Caucasiens, Occidentaux blancs et peuples de descendance européenne, établis actuellement dans les autres parties du monde) et aux Orientaux (toutes les races autres que les races européennes).

II. Droits des Nationalités

Les Nationalités, qu'elles soient fondées sur une communauté d'origine, de langue, de tradition, ou qu'elles résultent d'une association librement consentie entre groupes ethniques différents, ont droit à la libre disposition d'elles-mêmes. Elles constituent des personnes du droit international.

Il n'y aura ni annexion, ni transfert de territoires contraire aux intérêts et aux vœux de la population, il n'y aura pas non plus d'émigration forcée. Ni la conquête, ni le sang versé pour l'occupation, ni la possession antérieure dans l'histoire, ni l'intervention, ni la pénétration pacifiste, ni les frontières naturelles, ni l'utilité stratégique ne constituent des droits sur des populations ou leur territoire.

Pour la reconnaissance des droits des Nationalités, il sera instauré une procédure tendant à faire établir leur statut international par la Cour internationale d'arbitrage de La Haye (ou toute autre institution internationale qui serait créée : Congrès, Parlement international, Conseil international permanent de conciliation). Les représentants naturels de la Nationalité (corps organisés ou élites intellectuelles représentant véritablement les Nationalités) introduiront l'instance devant la Cour, laquelle statuera sur le point de savoir si ces représentants peuvent réellement être tenus pour ceux de la Nationalité. La Cour déterminera aussi les frontières ethnographiques de la Nationalité, selon les bases scientifiques reconnues. Le cas échéant, elle pourra ordonner, sous son contrôle, un plébiscite pour connaître la volonté de la Nationalité. A tous ces degrés, la procédure sera contradictoire et publique.

III. Autonomie

A l'intérieur des États, les groupements nationaux en territoire national ont droit à la même autonomie que les individus eux-mêmes. Dans les régions à populations mixtes, qui présentent de grandes différences de caractère et de mœurs, sera établi le régime de statut personnel, complété par des institutions nationales collectives appropriées assurant notamment à ces populations des écoles avec leur langue et des églises conformes à leurs traditions religieuses.

IV. Droits complémentaires de la Nationalité

Les Nationalités indépendantes, outre les territoires, ont droit aux conditions essentielles de la vie et du développement des Nations civilisées, notamment : le droit de commercer avec leurs voisins, le droit aux communications par chemin de fer et voie terrestre assurant le libre accès à la mer, la liberté d'expansion des colonies (émigrations, établissement et commerce).

Nous nous associations à ces revendications clairvoyantes et nous estimons que M. Otlet, comme président du Congrès, que M. Gabryls, comme secrétaire général de l'Union, que M. Privat, en porteparole de l'idéal suisse comme parallèle à celui du Congrès et que tous les autres délégués qui se sont associés à ce programme d'avenir, ont fait une *bonne œuvre*.

Les protagonistes du nationalisme ont été les adversaires historiques de l'idée de solidarité humaine. Par la logique inhérente des choses, ils apprennent qu'eux aussi ont besoin du grand principe moderne. Ils le proclament comme le leur. Nous les saluons parmi nous et nous espérons qu'ils nous aideront à créer la Fédération internationale qui donnera à chacun la liberté et réunira tous les peuples dans la paix et le travail solidaires.

Ligue pour la Défense de l'Humanité

Fondation d'un groupement local à Genève

Une section genevoise de la Ligue a été fondée dans une réunion très fréquentée qui a eu lieu le 24 juin, au siège de l'Union espérantiste, 10, rue de la Bourse, Genève.

La séance commença par un rapport du président de la Ligue sur l'activité générale de l'Association et l'œuvre accomplie par les autres sections de la Suisse romande et allémannique (à Berne, Lausanne et Zurich). Il fut suivi d'un débat très vif sur l'utilité de la section nouvelle. Mmes Debrit et Bosson et MM. Hodler, Guilbeaud, Broda, Birukoff, Favre et d'autres prirent part à cet échange d'idées. Plusieurs orateurs se sont prononcés surtout en faveur d'un travail scientifique pour la préparation d'une paix durable. Mme Debrit, MM. Guilbeaud et Birukoff ont attaché plus d'importance à une propagande active pour la cessation des hostilités. Les statuts finalement adoptés prévoient surtout une discussion approfondie des bases d'une paix durable et l'organisation de réunions et de conférences consacrées à l'étude de ces problèmes, tout en n'excluant point la participation de la section genevoise aux efforts de la Ligue pour le rapprochement de la paix, au moment le plus favorable pour cette initiative si délicate et si importante. Une partie notable des assistants adhéra au nouveau groupement et un Comité provisoire a été choisi pour la préparation des réunions et des conférences qui devront commencer dès le mois de septembre. M. Hodler se chargera des travaux du Secrétariat et convoquera, en automne, une assemblée générale qui procèdera à l'élection d'un Comité définitif.

Rapport sur le progrès général de l'œuvre

Lausanne, le 1^{er} juillet 1916.

A la fin de la deuxième année de guerre, nous pouvons discerner d'une manière assez claire les effets de la crise sur l'existence et le développement de notre Association. En 1914, avant le début de la guerre, nous comptions plus de 80 groupements locaux, la plupart organisés conjointement par l'« Institut international pour la diffusion des expériences sociales » et notre Association. Nous en avons organisé dans les villes principales de France, d'Angleterre, d'Espagne et du Portugal, d'Italie, de Suisse, de Belgique et de Hollande, d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Serbie, de Bulgarie, de Roumanie, de Russie et de Finlande. Nous comptions plus de 2500 membres individuels et un nombre considérable de membres collectifs (associations ayant groupé plusieurs dizaines de milliers de personnes). Nous publions 3 revues: *Les Documents du Progrès*, *Dokumente des Fortschritts*, *Progress*, et nous pouvions ainsi, par la voie des réunions, par celle des études écrites, propager dans tous les pays les réformes sociales et morales qui nous paraissaient correspondre aux demandes du progrès humain, aux résultats des recherches que nous avions entreprises dans cet ordre d'idées.

La guerre rendit impossible le travail de nos groupements locaux dans les pays belligérants. Mais nous avons pu continuer la publication de nos revues et même adjoindre deux journaux hebdomadaires consacrés plus particulièrement à l'étude des problèmes changeants de l'heure, à la propagande de nos revendications politiques.

Dès le mois de septembre 1914, nous avons ainsi déployé de nouveau l'étendard de l'idéal humanitaire et nous nous sommes efforcés de tirer, des faits même de la crise effroyable, des arguments pour une paix durable à établir sur les bases du droit. Nous pouvions éveiller ainsi chez des sociétés et des groupements amis des efforts parallèles et nous avons été très sensibles aux paroles prononcées surtout par les dirigeants du plus important de ces groupements: « l'Organisation centrale

pour une paix durable », qui ont bien voulu nous remercier pour ces initiatives prises à un moment délicat de notre mouvement commun.

En 1915, nous avons convoqué les conférences de Berne et de Lausanne auxquelles ont pris part des personnalités distinguées des différents pays belligérants et neutres. Nous nous sommes ainsi efforcés d'aider à la reprise d'un travail commun pour la solution des problèmes urgents qui se posent à l'humanité souffrante.

En 1916, nous avons élaboré des propositions pour le statut futur de l'Europe et nous poursuivons, en ce moment, des négociations avec le gouvernement américain, l'Organisation centrale pour une paix durable (à La Haye), la Conférence des neutres (à Stockholm) et plusieurs autres centres d'activité internationale, en vue d'une action commune en faveur de la conclusion de la guerre par une paix du droit, offrant toutes les garanties nécessaires contre des agressions nouvelles.

Les membres de notre Association dans les pays belligérants et neutres semblent sensibles aux possibilités de ce travail. En Suisse surtout, nous avons trouvé un grand nombre de bonnes volontés qui nous ont permis de constituer un Comité nouveau comprenant plusieurs membres distingués des gouvernements cantonaux et de l'Assemblée fédérale, et de fonder plusieurs groupes locaux nouveaux. Nous avons craint que nos membres dans les pays belligérants, emportés par l'élan de la passion nationale, ne s'éloignassent de notre centre d'activité humanitaire. Nous avons même hésité à exiger le paiement obligatoire des cotisations pour ne pas perdre des bonnes volontés éprouvées pendant les années de paix. La longue durée de la guerre, en épuisant nos réserves économiques, nous a forcés, en 1916, de lancer les recouvrements usuels et cette opération s'est terminée ces jours derniers. Nous sommes en mesure de constater que la presque totalité de nos membres à qui nos publications ont pu parvenir, se sont acquittés de leur obligation. Il y en a eu même un très grand nombre qui n'avaient reçu nos écrits que d'une manière fort irrégulière, à cause des difficultés de la censure et qui pourtant ont considéré comme un devoir d'honneur de nous aider, en continuant le versement de leurs cotisations. Nous en tirons l'heureuse certitude qu'ils ont gardé toutes leurs sympathies pour les idées que nous défendons, qu'il y a, dans tous les pays belligérants sans aucune exception, des couches nombreuses qui sont restées fidèles à l'idéal humanitaire, tout en étant empêchées, par l'état de siège et les difficultés extérieures, de manifester ces sentiments d'une manière visible pour l'observation superficielle.

Malgré tout, des membres nombreux de notre Association ayant été appelés sous les drapeaux, n'ont pu être touchés par nos écrits et dans plusieurs pays, tels que la Belgique et la Serbie et d'un autre côté l'Autriche et la Russie, les difficultés de censure plus graves encore qu'ailleurs, ont rendu difficile la cohésion du corps de nos membres. Pourtant, les centres principaux de notre activité dans les autres pays belligérants et dans tous les pays neutres ont pu se maintenir et nous garantir la possibilité de poursuivre notre œuvre, voire même de l'élargir dans un avenir prochain.

Nous exprimons nos sentiments de vive reconnaissance aux amis dévoués de nos idées qui nous ont aidés par leurs recherches scientifiques et par le concours de leurs idées. Nous sommes aussi très sensibles aux concours anonymes de nos nombreux amis dans toutes les parties du monde qui ont su résister aux passions déchaînées, qui nous ont gardé leur concours fidèle. Nous sommes heureux de pouvoir leur dire que l'aide qu'ils nous apportent nous permettra de remplir le mandat qu'ils nous ont confié et de préparer la reprise du travail solidaire des nations.

Lausanne le 1^{er} juillet 1916.

La Ligue pour la Défense de l'Humanité.

Editeur responsable et imprimeur: Fr. Ruedi.

Ceux qui résistent

Des millions d'Allemands n'ont jamais mis un pied en France; des millions de Français n'ont jamais mis les pieds en Allemagne. Ils ignorent tout de leurs adversaires. De quelle merveilleuse facilité jouiront ceux qui alimentent les haines!

Le Français, mais c'est l'habitant d'une Babylone pourrie de vice et de luxure! L'Allemand, c'est le demi-barbare qu'une civilisation hâtive et sans passé dote d'un orgueil et d'une impudence rares. Et c'est tout. On méconnaît systématiquement, d'une part et d'autre, les trésors accumulés par le génie des ancêtres comme la poussée audacieuse d'un peuple qui a inventé autre chose que des bières noires. On pourrait croire que l'Allemagne n'a ni philosophe, ni penseur, ni musicien, ni savant; on pourrait supposer que la France est au Moulin-Rouge ou chez Maxim's.

Cette mauvaise foi réciproque est criminelle. Précieusement entretenue par de faux intellectuels, de piètres plumitifs qui déversent l'amertume de leur impuissance, elle crée une atmosphère irrespirable, de persistante suspicion, de méfiance tenace et paralysante. Laissons donc ceux qui, hurlant avec les loups, grâce aux attraits de l'os symbolique qu'ils escomptent ronger, rôdent, les échines courbées, attachés à leur œuvre de pestilence haineuse. Cherchons ceux qui résistent.

Il y en a. Ils sont beaucoup. Et ceux vers lesquels vont nos premières pensées, ce sont ces obscurs qui, séparés en camps ennemis, grâce à la piraterie des puissants, trouvent dans un appui commun une commune force devant la mort qui vient. Combien de blessés, de prisonniers ayant expérimenté la persistance de l'humaine bonté, malgré la honte de l'heure présente. Puis ce sont tant de familles frappées qui portent noblement leur deuil en songeant que de l'autre côté les deuils sont les mêmes et les cœurs pareillement déchirés. Puis ce sont aussi tous ceux qui résistent intérieurement à la propagande d'un chauvinisme exaspéré. Ce sont, en Allemagne, en France, en Angleterre, partout, des hommes au penser intègre et probe qui crient leur espoir, sommant les éducateurs, les parents, de ne point souiller les âmes frêles et neuves par des semences de discorde, d'étroitesse et d'animosité.

Ah oui! à côté de toutes les voix qui crient: Tuez! A côté de celles qui injurient, excusables dans leur douleur et dans leur angoisse, combien qui résistent, humiliés pour elles-mêmes, pour leur race, pour leur nation. Combien qui, s'élevant plus haut que les ordinaires allocutions des ministres d'Etat, citent devant le tribunal de leur conscience non seulement des criminels couronnés mais tout un régime exclusivement édifié sur la violence, la spoliation et le meurtre.

A côté d'eux — non au-dessus, car qui est le plus grand? — quelques figures aimées. Romain Rolland, le docteur Forel, les minoritaires socialistes des différents pays. Les Liebknecht, ceux de la Suède, ceux de partout.

Sont-ils au-dessus de la mêlée?... Oui, si l'on entend par là dominer la situation de toute la hauteur d'une conscience insensible aux appels haineux? Non, si on entend les soustraire aux nécessités de la lutte. Ils sont, au contraire, en plein dans la mêlée. En pleine eau, en pleine tempête. Sur leurs noms, les anonymes s'acharnent, sur leurs écrits la censure étend ses cachets et les gouvernements préparent à plusieurs d'entre eux de reposantes vacances.

Mais aussi comment ne pas les admirer! Ils sont la protestation vivante de l'humanité, indivisible dans ses origines, dans ses buts et dans ses fins. Ils sont assis sur le roc inébranlable de ce qui fut, est, sera. Ils n'ont point subordonné l'accidentel, le passager, au fait permanent, antérieur et postérieur à la guerre: celui de l'unité de la race.

Ils résistent. Non qu'ils soient des saints, des génies ou des dieux. Simplement parce qu'ils sont des hommes.

C'est déjà quelque chose par le temps qui court.

F. D.